

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 14 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le quatorze mars, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 mars deux mil dix-sept s'est réuni à vingt heures en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Régis PLISSON, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 41

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
PLISSON Régis	X			
ROTUREAU Jacky	X			
FLEURY Félix	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole		X		PLISSONNEAU Sophie
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
PILNIÈRE Pascale		X		
BROUSSELY Léonard	X			
GALLIEN Anne-Jo		X		
ALLAIN Michel	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
SIMON Patrick	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
FRUGIER Marie-Dominique	X			
PAVAGEAU Didier		X		
REY Pierrick		X		FRUGIER Marie- Dominique
MALGARINI Gwenaëlle		X		COCAULT Gaëlle
MARTIN Jacky	X			
TENET Christiane	X			
BRIAUD Philippe	X			
COCAULT Gaëlle	X			
CHOUTEAU Annie	X			

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
RENAUDET Irène		X		GIRARDEAU Jérôme
GUÉGAN Laurence	X			
GIRARDEAU Jérôme	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
VRIGNAUD Nadège	X			
VIAIN Didier	X			
SIMON Anne-Sophie	X			
ROUBY Guillaume	X			
RENAUDIN Henri-Marie	X			
GALLOT Bruno	X			
MIMEAU Nicolas	X			
PELÉ Yvan	X			
GOUAS Corinne	X			
BONNET Sébastien		X		
TURPIN Nathalie			X	
MAURIAT Claire		X		
HERBRETEAU Ludovic	X			
GATTEAU Lydia	X			
COUGNAUD Thomas	X			
MEUNIER Georgette			X	

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Corinne GOUAS et Philippe BRIAUD
Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

1- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur le Maire se retire. Monsieur Jacky ROTUREAU 1^{er} Adjoint, présente les Comptes Administratifs 2016 du budget "Général" et des budgets "annexes", qui sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

PRÉSENTATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

➤ Budget : "GENERAL"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	4 870 617,40	3 377 520,52	6 319 277,40	3 900 612,35
Recettes	4 870 617,40	4 932 667,33	6 319 277,40	4 064 976,96
Excédent / déficit 2016		1 555 146,81		164 364,61
Résultat 2015 reporté			-	681 147,07
Résultat de clôture 2016		1 555 146,81	-	516 782,46
Résultat global 2016 cumulé	1 038 364,35			

→ ***Affectation de l'excédent 2016 de la section de fonctionnement :***

Résultat de clôture 2016 section d'investissement	-516 782,46
Restes à réaliser 2016 en dépenses d'investissement	-525 000,00
Restes à réaliser 2016 en recettes d'investissement	563 000,00
Résultat global 2016 dégagé par la section d'investissement	-478 782,46

Compte tenu du résultat de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2016 sera affecté comme suit au B.P. 2017 :

- ✓ Article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" : 1 555 146,81
- ✓ Article 002 "résultat de fonctionnement reporté" : 0,00

➤ Budget : "Zone d'Aménagement Concerté"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	1 360 000,00	563 260,01	848 000,00	19 445,75
Recettes	1 360 000,00	563 551,68	848 000,00	543 813,00
Excédent / déficit 2016		291,67		524 367,25
Résultat 2015 reporté		4 506,17	-	292 325,14
Résultat de clôture 2016		4 797,84		232 042,11
Résultat global 2016 cumulé	236 839,95			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").

→ report en section de fonctionnement du BP 2017.

➤ **Budget : "Espace d'Activités Atlant' Vie"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	29 744,16			
Recettes	29 744,16	29 744,16		
Excédent / déficit 2016		29 744,16		
Résultat 2015 reporté				
Résultat de clôture 2016		29 744,16		-
Résultat global 2016 cumulé	29 744,16			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").

→ report en section de fonctionnement du BP 2017.

➤ **Budget : "Lotissement la Source"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	48 000,00	20 946,71	23 000,00	1 808,75
Recettes	48 000,00	44 709,50	23 000,00	19 137,96
Excédent / déficit 2016		23 762,79		17 329,21
Résultat 2015 reporté			-	17 329,21
Résultat de clôture 2016		23 762,79		-
Résultat global 2016 cumulé	23 762,79			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").

→ report en section de fonctionnement du BP 2017.

➤ **Budget : "Lotissement le Rechrédy"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	126 000,00	46 809,82	111 000,00	3 489,41
Recettes	126 000,00	46 809,82	111 000,00	43 320,00
Excédent / déficit 2016		-		39 830,59
Résultat 2015 reporté			-	50 378,67
Résultat de clôture 2016		-	-	10 548,08
Résultat global 2016 cumulé	-10 548,08			

Pas de résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement"), donc pas d'affectation.

➤ **Budget : "Lotissement Rue Briand"**

	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	249 800,00	84 570,78	210 000,00	84 570,77
Recettes	249 800,00	84 570,78	210 000,00	
Excédent / déficit 2016		-		- 84 570,77
Résultat 2015 reporté				- 60 284,94
Résultat de clôture 2016		-		- 144 855,71
Résultat global 2016 cumulé				-144 855,71

Pas de résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement"), donc pas d'affectation.

➤ **Budget : "Activités Economiques"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	40 000,00	33 629,43	106 000,00	5 655,00
Recettes	40 000,00	33 629,43	106 000,00	28 681,21
Excédent / déficit 2016				23 026,21
Résultat 2015 reporté				- 83 683,43
Résultat de clôture 2016				- 60 657,22
Résultat global 2016 cumulé				-60 657,22

Pas de résultat de fonctionnement, donc pas d'affectation.

➤ **Budget : "Transport scolaire"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	16 710,00	10 897,70		
Recettes	16 710,00	6 012,40		
Excédent / déficit 2016		- 4 885,30		-
Résultat 2015 reporté		9 377,07		
Résultat de clôture 2016		4 491,77		-
Résultat global 2016 cumulé				4 491,77

L'excédent de fonctionnement est reporté au BP 2017.

➤ **Budget : "Assainissement Belleville"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	565 000,00	93 103,45	250 000,00	69 691,15
Recettes	565 000,00	203 825,15	250 000,00	81 679,41
Excédent / déficit 2016		110 721,70		11 988,26
Résultat 2015 reporté		433 782,78		165 455,04
Résultat de clôture 2016		544 504,48		177 443,30
Résultat global 2016 cumulé				721 947,78

→ **Affectation de l'excédent 2016 de la section de fonctionnement :**

Résultat de clôture 2016 section d'investissement	177 443,30
Restes à réaliser 2016 en dépenses d'investissement	-82 000,00
Restes à réaliser 2016 en recettes d'investissement	
Résultat global 2016 dégagé par la section d'investissement	95 443,30

Compte tenu du résultat de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2016 sera affecté comme suit au B.P. 2017 :

- ✓ Article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" : 0,00
- ✓ Article 002 "résultat de fonctionnement reporté" : 544 504,48

↻ **Budget : "Assainissement Saligny"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	161 000,00	86 087,26	101 762,14	66 897,99
Recettes	161 000,00	179 497,14	101 762,14	40 944,42
Excédent / déficit 2016		93 409,88		- 25 953,57
Résultat 2015 reporté				- 30 072,82
Résultat de clôture 2016		93 409,88		- 56 026,39
Résultat global 2016 cumulé	37 383,49			

→ **Affectation de l'excédent 2016 de la section de fonctionnement :**

Résultat de clôture 2016 section d'investissement	-56 026,39
Restes à réaliser 2016 en dépenses d'investissement	
Restes à réaliser 2016 en recettes d'investissement	
Résultat global 2016 dégagé par la section d'investissement	-56 026,39

Compte tenu du résultat de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2016 sera affecté comme suit au B.P. 2017 :

- ✓ Article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" : 57 000,00
- ✓ Article 002 "résultat de fonctionnement reporté" : 36 409,88

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Bellevigny approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2016 et les affectations de résultats.

2- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal de BELLEVIGNY,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de BELLEVIGNY de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion de BELLEVIGNY dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de BELLEVIGNY de l'exercice 2016.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution des budgets de BELLEVIGNY de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires (budget principal et budgets annexes).
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion de BELLEVIGNY dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3- VOTE DU BUDGET 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents Budgets Primitifs 2017 élaborés par la commission "Finances" :

↻ Budget " général"

→ section de fonctionnement :	4 664 000,00 €	en équilibre
→ section d'investissement :	4 776 000,00 €	en équilibre

Voté à l'unanimité

↻ Budget " Zone d'Aménagement Concerté"

→ section de fonctionnement :	678 100,00 €	en équilibre
→ section d'investissement :	579 100,00 €	en équilibre

Voté à l'unanimité

↻ Budget " Espace d'Activités Atlant' Vie"

→ section de fonctionnement :	29 744,16 €	en équilibre
→ section d'investissement :		

Voté à l'unanimité

↻ Budget " lotissement la Source"

→ section de fonctionnement :	24 000,00 €	en équilibre
→ section d'investissement :		

Voté à l'unanimité

↻ Budget " lotissement le Recrédy"

→ section de fonctionnement :	73 400,00 €	en équilibre
→ section d'investissement :	61 700,00 €	en équilibre

Voté à l'unanimité

↻ Budget " lotissement rue Briand"

→ section de fonctionnement :	276 500,00 €	en équilibre
→ section d'investissement :	225 100,00 €	en équilibre

Voté à l'unanimité

➤ **Budget " Activités Economiques"**

- section de fonctionnement : 40 000,00 € en équilibre
→ section d'investissement : 83 000,00 € en équilibre

Voté à l'unanimité

➤ **Budget " transport scolaire"**

- section de fonctionnement : 10 500,00 € en équilibre
→ section d'investissement :

Voté à l'unanimité

➤ **Budget " assainissement Belleville"**

- section de fonctionnement : 710 000,00 € en équilibre
→ section d'investissement : 264 000,00 € en équilibre

Voté à l'unanimité

➤ **Budget " assainissement Saligny"**

- section de fonctionnement : 211 000,00 € en équilibre
→ section d'investissement : 173 000,00 € en équilibre

Voté à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2017 de Bellevigny.

4- VOTE DE LA FISCALITÉ 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal voter les taux de la fiscalité 2017.

Il rappelle qu'à partir de cette année, les taux sont votés au nom de BELLEVIGNY.

En 2016, les taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti avaient été harmonisés.

Il y a lieu désormais d'harmoniser le foncier non bâti (avec produit constant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les taux suivants :

	2016	2017
Taxe d'Habitation	19,20%	19,20%
Taxe Foncier Bâti	17,50%	17,50%
Taxe Foncière Non Bâtie		Bellevigny
Belleville	34,74%	41,15 %
Saligny	46,05%	

5- VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions 2017 suivant le projet établi par la Commission des Finances.

La proposition est la suivante :

- Attribution aux associations organisatrices de sports de compétition :
 - 27,50 €uros par jeune bellevignois de moins de 18 ans au 1^{er} janvier
 - Subvention exceptionnelle pour équipe ou joueur en Région ou en National (sur justificatif) :
 - Soit Sport niveau supérieur (championnat régulier)
 - * National – 10 joueurs : 1 000 € ; National + 10 joueurs : 2 000 €
 - * Régional – 10 joueurs : 300 € ; Régional + 10 joueurs : 600 €
 - Soit déplacement occasionnel (plafonné à 3 sorties annuelles)
 - * – 10 joueurs : 50 € ; + 10 joueurs : 100 €
 - Plafonnement de la subvention à 50 % du montant de la cotisation (licence/adhésion)
 - Pour les clubs évoluant en championnat national, le nom de BELLEVIGNY devra figurer dans la raison sociale.

Sont concernées :

✗ E.S.B. Football Belleville (103 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	2 832,50 €
✗ E.S.B. Basket Belleville (136 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	3 740,00 €
- Subvention exceptionnelle équipe en National	2 000,00 €
✗ E.S.B. Judo Belleville (77 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	2 117,50 €
✗ E.S.B. Boule Bellevilloise Belleville (3 bellevignois)	
- Subvention fonctionnement	82,50 €
✗ E.S.B. Tennis Belleville (33 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	907,50 €
- Subvention exceptionnelle équipe en régional	300,00 €
✗ E.S.B. Tennis de table Belleville (42 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 155,00 €
- Subvention exceptionnelle équipe en régional	600,00 €
✗ Football Club Saligny (64 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 760,00 €
- Subvention exceptionnelle équipe en régional	600,00 €
✗ Saligny Vendée Badminton (38 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 045,00 €
✗ Le Poiré Saligny Vendée Handball (16 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	440,00 €
✗ Je Grimpe 85 (29 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	797,50 €
✗ Les Écuries d'Hermès (6 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	165,00 €

⇒ Attribution aux associations sportives sans compétition et activités jeunesse :

➤ 13,75 Euros par jeune bellevignois de moins de 18 ans

Sont concernées :

✗ Ecole Sports et Vie Belleville (58 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	797,50 €
✗ Ass. Gym Volontaire (3 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	41,25 €
✗ Ass. Musculation (5 bellevignois)	
- Rappel 2016 : 50 € + (2 x 13,08)	76,16 €
- Subvention de fonctionnement	68,75 €
- <i>Total subvention à verser en 2017</i>	<i>144,91 €</i>
✗ Association Art et Vie Belleville (16 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement : 200,00 €	126,96 €
- Moins la participation financière pour l'achat d'un four de 93,04 €	126,96 €
✗ La CICADELLE Aizenay (44 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	300,00 €

⇒ Attribution aux associations organisant des activités culturelles à Belleville pour les moins de 18 ans :

✗ Activités « Théâtre jeunes » Familles Rurales Belleville (<i>41,12 € x 33 Bellevignois</i>)	
- Subvention de fonctionnement	1 356,96 €€

⇒ Attribution aux associations organisant des activités culturelles hors Bellevigny pour les moins de 18 ans :

✗ Ecole intercommunale de musique Les Lucs (225,00€ x17 élèves)	
- Subvention de fonctionnement	3 825,00 €
✗ Ecole de musique du Poiré sur Vie (EMPB) (63,83 € x 8 élèves)	
- Subvention de fonctionnement	510,64 €

⇒ Attribution de subvention aux associations ou demandeurs suivants :

✓ Autres :

✗ Amicale Cantonale donneurs de sang Le Poiré	
- Subvention de fonctionnement	100,00 €
✗ La Fondation du Patrimoine	
- Cotisation d'adhésion	250,00 €
✗ Asso. Des Maires de Vendée	
- Cotisation	2 602,98 €
✗ La Fondation de France	
- Subvention de fonctionnement	505,00 €

✓	<u>Gestion scolaire et péri-scolaire :</u>	
✗	AJB Belleville sur Vie	
	- Subvention de fonctionnement	155,00 €
✗	La Marelle Saligny	
	- Subvention de fonctionnement	155,00 €
✗	appel École Privée Saint Augustin Belleville	
	- Subvention de fonctionnement	155,00 €
✗	APEL Saligny	
	- Subvention de fonctionnement	155,00 €
✗	AEP École Publique Les Chaumes Belleville	
	- Subvention de fonctionnement	155,00 €
✗	Amicale Laïque Saligny	
	- Subvention de fonctionnement	155,00 €
✗	Ass. Sportive écoles privées Belleville	
	- Organisation d'activités à caractère éducatif (sports, culture...)	155,00 €
✗	École Publique Club USEP Saligny (forfait)	
	- Subvention de fonctionnement	155,00 €
✗	École Privée Club ASCEP Saligny (forfait)	
	- Subvention de fonctionnement	155,00 €
✗	Ass. Parents d'Élèves Collège Belleville (FCPE Vendée)	
	- Subvention de fonctionnement	93,13 €
✗	Ass. Sportive du Collège Belleville	
	- Subvention de fonctionnement	198,81 €
✓	<u>Social :</u>	
✗	Aide Sociale CCAS	
	- Subvention de fonctionnement	15 000,00 €
✓	<u>Divers :</u>	
✗	Comité des Fêtes de Saligny (feu d'artifice 15 août)	
	- Subvention de fonctionnement	2 000,00 €
✗	Association Syndicat Libre « La Rochette »	
	- Subvention fonctionnement	4 780,00 €
✗	ADPC 85 Protection Civile Les Lucs (Saligny)	
	- Subvention fonctionnement	300,00 €
✗	Familles Rurales - Foyer des Jeunes (Saligny)	
	- Subvention fonctionnement	300,00 €
✓	<u>Centre de Formation Professionnelle et Apprentissage :</u>	
✗	IFACOM La Ferrière (2 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	29,30 €

✘	Chambre de Métiers La Roche sur Yon (6 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	87,90 €
✘	MFR Le Poiré sur Vie (15 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	219,75 €
✘	MFR Venansault (1 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	14,65 €
✘	MFR St Gilles Croix de Vie (4 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	58,60 €
✘	MFR L'Herbergement (1 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	14,65 €
✘	IREO St Fulgent (4 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	58,60 €
✘	BTP CFA Vendée (8 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	117,20 €
✘	BTP CFA Loire-Atlantique (1 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	14,65 €
✘	MFR CHÂTEAU D'OLONNE (1 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	14,65 €
✘	MFR de SECONDIGNY (2 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	29,30 €
✘	Ass. Pour la promotion de l'enseignement agricole public de la région Guérandaise (1 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	14,65 €
✘	CFA LA LOUISIERE Les Herbiers (2 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	29,30 €
✘	CFA St Michel Mont Mercure (1 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	14,65 €
✘	MAISON FAMILIALE HORTICOLE Mareuil sur Lay (1 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	14,65 €
✘	Chambre de Métiers La Rochelle (1 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	14,65 €
✘	MFR St Florent des Bois (4 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	58,60 €
✘	MFR Cherves-Richemont (1 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	14,65 €

SUBVENTIONS À L'ENFANCE

Demandeur / objet	Proposition 2017
<u>Ecoles privées (maternelle + élémentaire)</u> Fournitures scolaires	<i>Belleville</i> 43,00 € / élève Bel. * 189 élèves = 8 127,00 (- a compte 4 500)
	----- <i>Saligny</i> 43,00 € / élève Sal. * 122 élèves = 5 246,00
<u>Ecoles élémentaires privées</u> Classe découverte	<i>Belleville et Saligny</i> 30 € /enfant Bel. + Beaufou (3 jours minimum) (1 fois dans la scolarité)
<u>Ecoles élémentaires publiques</u> Classe découverte	<i>Belleville et Saligny</i> 30 € /enfant Bel. + Beaufou (3 jours minimum) (1 fois dans la scolarité)
<u>Ecoles privées (maternelle + élémentaire)</u> Projets pédagogiques	<i>Belleville</i> 9 € / élève Bel. * 189 élèves = 1 701,00
	----- <i>Saligny</i> 9 € / élève Sal. * 122 élèves = 1 098,00
<u>Ecoles publiques (maternelle + élémentaire)</u> Projets pédagogiques	<i>Belleville</i> 9 € / élève Bel. * 248 élèves = 2 232,00
	----- <i>Saligny</i> 9 € / élève Sal. * 186 élèves = 1 674,00
<u>OGEC</u> Subvention contrat d'association école privée	<i>Belleville Saligny</i> votée ultérieurement selon coût élève 2016
RASED BELLEVILLE SUR-VIE (psychologues scolaires) Demande de crédit de fonctionnement	520,00 € (année 2016/2017)

CRÉDITS ALLOUÉS AUX ÉCOLES PUBLIQUE (Règlement de factures par la Mairie)

Libellé	Voté 2016	Proposition 2017
<u>Ecole maternelle "Les Chaumes" Belleville sur Vie</u>		
Fournitures scolaires	43,00 € / élève Bel. + Beaufou (- a compte: 2 100)	43,00 € / élève Bel. + Beaufou (- a compte: 2 100)
Fonctionnement (téléphone - photocopieur - petits matériels & mobilier, abonnements, fournitures, timbres)	5 284,00 €	3 500,00 €
<u>Ecole élémentaire "Les Chaumes" Belleville sur Vie</u>		
Fournitures scolaires	43,00 € / élève Bel. + Beaufou (- a compte: 3 800)	43,00 € / élève Bel. + Beaufou (- a compte: 3 800)
Fonctionnement (téléphone - photocopieur - petits matériels & mobilier, livres, abonnements, fournitures, timbres...)	6 441,00 €	5 000,00 €
<u>Ecole Primaire Publique "Le Sablier du Frêne" Saligny</u>		
Fournitures scolaires	43,00 € / élève Saligny + Beaufou	43,00 € / élève Saligny + Beaufou
Fonctionnement (téléphone - photocopieur - petits matériels & mobilier, abonnements, fournitures, timbres)	4 330,00 €	5 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les subventions 2017 et les crédits tels qu'énoncés ci-dessus.

6- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de construction d'une halle consisterait à conforter l'activité commerciale non sédentaire (marchés et foires) qui permet de fixer la clientèle en centre bourg avec des conditions d'accueil améliorées pour les forains et les clients.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ Approuve l'opération de création d'une halle et des équipements annexes nécessaires à la confortation des foires et marchés dont le montant total des travaux s'élève à 412 600 € hors taxes (495 120 € TTC).

→ Adopte le plan de financement suivant :

×	Fonds de Soutien à l'Investissement Local	206 300 €
×	Fonds de concours	50 000 €
×	Autofinancement	238 820 €

7- MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'ÉCOLE DES CHAUMES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offres pour les travaux de rénovation de l'École Élémentaire « les Chaumes ».

La Commission d'Appel d'Offres, au regard du rapport de présentation du maître d'œuvre, a proposé de retenir les entreprises suivantes selon les critères du règlement de consultation :

LOTS	ESTIMATIONS BASE	ESTIMATIONS VARIANTES	Propositions de la Maîtrise d'Œuvre				
			ENTREPRISES	PRIX BASE HT	Variante	TOTAL HT	
1	DEMOLITIONS / DESAMIANTAGE	53 500,00 €	600,00 €	CTCV TP	38 000,75 €	5 650,00 €	38 000,75
2	GROS ŒUVRE	31 500,00 €		RATOUIT	23 247,06 €		23 247,06
3	CHARPENTE BOIS	35 500,00 €		CHARPENTIER BORD DE LOGNE	26 801,58 €		26 801,58
4	MENUISERIES BOIS	88 000,00 €	350,00 € 4 400,00 €	INFRUCTUEUX	88 000,00 €	4 750,00 €	92 750,00
5	MENUISERIES ALUMINIUM	76 000,00 €	12 400,00 € 33 000,00 €	EN NÉGOCIATION	71 935,00 €	17 505,00 € 48 000,00 €	119 935,00
6	COUVERTURE ETANCHEITE	12 900,00 €		ROXO	14 368,05 €		14 368,05
7	COUVERTURE ZINC	86 000,00 €		INFRUCTUEUX	86 000,00 €		86 000,00
8	CLOISONNEMENT / ISOLATION	7 200,00 €	2 500,00 €	INFRUCTUEUX	7 200,00 €	2 500,00 €	9 700,00
9	PLAFONDS ACOUSTIQUES	31 000,00 €	800,00 €	HERVOUET	20 913,06 €	792,89 €	21 705,95
10	CARRELAGE / FAÏENCE	14 000,00 €		BONNIN	9 321,22 €		9 321,22
11	REVETEMENTS SOLS COLLES	6 900,00 €		ABC REVETEMENTS	5 535,72 €		5 535,72
12	PEINTURES	30 000,00 €	490,00 €	BETARD	18 087,05 €	476,30 €	18 563,35
13	NETTOYAGE DE CHANTIER	1 600,00 €		AX'YON PROPRETE	1 598,50 €		1 598,50
14	PLOMBERIE SANITAIRE	12 830,00 €		ROBIN	9 988,88 €		9 988,88
15	CHAUFFAGE VENTILATION	128 000,00 €		INFRUCTUEUX	128 000,00 €		128 000,00
16	ELECTRICITE	64 800,00 €		BLI	59 835,95 €	605,78 €	60 441,73
TOTAL H.T.		679 730,00 €	54 540,00 €		608 832,82 €	80 279,97 €	665 957,79 €
			734 270,00 €				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le choix de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés et à engager l'opération.

8- CONVENTION AVEC VENDÉE HABITAT POUR LE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMERCE À SALIGNY

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de convention avec Vendée Habitat pour le projet de construction d'un commerce et de logements sociaux à Saligny.

Cette convention prévoit que la maîtrise d'ouvrage soit confiée à Vendée Habitat qui réalisera une étude de faisabilité qui, si elle est validée, sera mise en œuvre et gérée par le bailleur social.

La Commune s'engage, si le projet est mis en œuvre, à fournir le foncier nécessaire à la réalisation de l'opération et à prendre en charge le loyer du commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention et à engager avec Vendée Habitat l'étude de faisabilité.

9- VOTE D'UN TARIF « CAUTION » POUR LE MATÉRIEL DE SONORISATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un équipement de sonorisation a été installé à la Salle du Quadrille.

Il propose que pour utiliser cet équipement, comme ceux des autres salles communales, il soit demandé aux réservataires un chèque de caution d'une valeur de 160 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 160 Euros le montant de la caution pour l'utilisation des sonorisations des salles communales.

10- DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC RUE GEORGES CLEMENCEAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la procédure de détachement d'une parcelle du domaine public rue Georges Clemenceau a été engagée.

L'enquête publique a eu lieu du 27 février au 13 mars 2017 et le commissaire-enquêteur a remis sa conclusion dont lecture est donnée à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de, à l'unanimité :

- Procéder au déclassement de ce délaissé
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la bonne réalisation de cette affaire,

11- PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC RUE DE L'ALOUETTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande du propriétaire du terrain cadastré AC 344 qui souhaite réaliser un projet immobilier rue de la Promenade à Belleville pour acquérir une parcelle de terrain sur le domaine public rue de l'Alouette.

Ce terrain (pelouse sans usage) pourrait être détaché dans le prolongement de la propriété à bâtir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce projet et décide de faire procéder à une enquête de déclassement du domaine public afin de connaître les avantages et désavantages à la réalisation de l'opération.

Au terme de l'enquête, selon les conclusions, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur ce projet et dans l'hypothèse de sa réalisation de fixer un prix de cession.

12- RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL)

Le régime indemnitaire des personnels de BELLEVIGNY résulte des délibérations antérieures des communes de Belleville sur Vie et Saligny.

Un nouveau dispositif portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, a été adopté pour les fonctionnaires de l'Etat (décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié) et est transposable aux fonctionnaires territoriaux en application du principe de parité tel que fixé par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié.

Ce nouveau régime indemnitaire a pour vocation de réduire le nombre de primes existantes actuellement mises en œuvre. Il s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'exercice des fonctions, de l'expérience et de l'engagement professionnel ainsi que de la manière de servir. Dès le 1er janvier 2016, elle est vouée à remplacer la prime de fonction et de résultat (PFR) pour les attachés et les administrateurs, l'indemnité de performance et de fonctions (IPF) pour les ingénieurs en chef et l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des conseillers, assistants socio-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants.

L'instauration du RIFSEEP par la collectivité suppose donc la suppression corrélative notamment de la PFR, de l'Indemnité de performance et de fonctions des ingénieurs en chef (IPF), de l'Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS), de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP), de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), des primes de rendement (PSR), de l'indemnité spécifique de service (ISS), de la prime de fonctions informatiques, etc.

En revanche, le RIFSEEP est cumulable, par nature, avec :

- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (ex : heures supplémentaires, astreintes, travail de nuit ou jours fériés) ;
Sont ainsi visées (arrêté du 27 août 2015) :
 - ✓ les indemnités horaires pour travaux supplémentaires
 - ✓ l'indemnité horaire pour travail normal de nuit
 - ✓ la prime d'encadrement éducatif de nuit
 - ✓ l'indemnité forfaitaire pour travail les dimanches et jours fériés des personnels de la filière sanitaire et sociale
 - ✓ l'indemnité pour travail dominical régulier
 - ✓ l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés
- La NBI ;
- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (ex : frais de déplacement) ;
- Les dispositifs d'intéressement collectif ;

- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (ex : indemnité compensatrice ou différentielle, GIPA etc.) ;
- La prime de responsabilité des emplois administratifs de direction.

1. LE CLASSEMENT DES EMPLOIS EN GROUPE, SELON LES FONCTIONS

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Ces fonctions sont classées au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants.

- **fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception** : Ce critère, fait référence à des responsabilités plus ou moins lourdes en matière d'encadrement ou de coordination d'une équipe, d'élaboration et de suivi de dossiers stratégiques ou bien encore de conduite de projets ;
- **technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions** : valorisation de l'acquisition et de la mobilisation de compétences plus ou moins complexes, dans le domaine fonctionnel de référence de l'agent ;
- **sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel** : les sujétions spéciales correspondent à des contraintes particulières liées, par exemple, à l'exercice de fonctions itinérantes ; l'exposition de certains types de poste peut, quant à elle, être physique. Elle peut également s'opérer par une mise en responsabilité prononcée de l'agent, notamment dans le cadre d'échanges fréquents avec des partenaires internes ou externes à l'administration.

Les groupes de fonctions sont hiérarchisés, le groupe 1 est réservé aux postes les plus exigeants.

A. Les critères retenus

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Ces fonctions sont classées au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- **Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception**
 - Responsabilité d'encadrement
 - Niveau d'encadrement dans la hiérarchie
 - Responsabilité de coordination
 - Influence du poste sur les résultats (primordial, partagé, contributif)
- **Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions**
 - Connaissances (de niveau élémentaire à expertise)
 - Niveau de qualification
 - Autonomie
 - Diversité des domaines de compétences
- **Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement**
 - Surcroît régulier de travail
 - Polyvalence du poste
 - Forte disponibilité
 - Respect de délais

B. Le classement des emplois de la collectivité dans les groupes

Ce classement est déterminé dans les tableaux ci-après.

2. LE RIFSEEP SE DECOMPOSE EN DEUX VOLETS

A. Une indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE)

Le classement de chaque emploi par groupe permet de déterminer le montant maximal de l'IFSE. Le Conseil Municipal détermine le montant maximal par groupe, et le Maire fixe individuellement le montant attribué à chacun des agents.

B. Un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (le CIA)

Le complément tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciée au moment de l'évaluation. Ainsi, sont appréciés son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe, l'atteinte des objectifs fixés...

Le Conseil Municipal détermine le montant maximal par groupe. Les attributions individuelles, non reconductibles automatiquement d'une année sur l'autre, seront déterminées par le Maire. Elles peuvent être comprises entre 0 et 100 % du montant maximal, pour chaque groupe de fonctions. Cette part pourra être modulée chaque année suite à l'entretien professionnel.

C. Le montant maximal de l'IFSE et du CIA fixé par le Conseil Municipal

Le principe de parité impose à l'organe délibérant de fixer le montant maximal de chaque part du RIFSEEP, pour chaque grade, sans dépasser le montant global attribuable aux agents des grades équivalents de la fonction publique d'Etat (IFSE et CIA cumulés). Ainsi, la collectivité n'est pas tenue de respecter le plafond de chacune des deux parts en vigueur dans les services de l'Etat (IFSE et CIA). Seule l'addition des deux plafonds ne doit pas être dépassée. L'organe délibérant répartit alors librement les montants maximums entre l'IFSE et le CIA.

Ces montants maximums sont déterminés dans les tableaux ci-après.

Classement des emplois par groupe et détermination des montants maximaux d'IFSE et de CIA

Catégorie A

Attachés territoriaux

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE Montant maximal brut annuel	CIA Montant maximal brut annuel
Groupe 1	Directeur Général des Services	42 600 €	36 210 €	6 390 €
Groupe 2	Directeur Adjoint	37 800 €	32 130 €	5 670 €
Groupe 3	Responsable de service encadrant	30 000 €	25 500 €	4 500 €
Groupe 4	Responsable de service	24 000 €	20 400 €	3 600 €

Catégorie B

Rédacteurs territoriaux

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE Montant maximal brut annuel	CIA Montant maximal brut annuel
Groupe 1	Responsable de service encadrant	19 860 €	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Assistant administratif avec expertise	18 200 €	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Agent administratif polyvalent	16 645 €	14 650 €	1 995 €

Catégorie C

Adjoints administratifs territoriaux

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE Montant maximal brut annuel	CIA Montant maximal brut annuel
Groupe 1	Responsable de service – poste avec expertise	12 600 €	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent administratif polyvalent	12 000 €	10 800 €	1 200 €

Filière technique

Catégorie C

Agents de maîtrise territoriaux

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE Montant maximal brut annuel	CIA Montant maximal brut annuel
Groupe 1	Responsable de service encadrant	12 600 €	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent technique polyvalent	12 000 €	10 800 €	1 200 €

Adjoints techniques territoriaux

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE Montant maximal brut annuel	CIA Montant maximal brut annuel
Groupe 1	Responsable de service encadrant	12 600 €	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent technique polyvalent	12 000 €	10 800 €	1 200 €

Filière animation

Catégorie B

Animateurs territoriaux

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE Montant maximal brut annuel	CIA Montant maximal brut annuel
Groupe 1	Responsable de service encadrant	19 860 €	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Assistant avec expertise	18 200 €	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Animateur polyvalent	16 645 €	14 650 €	1 995 €

Catégorie C

Adjoints territoriaux d'animation

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE Montant maximal brut annuel	CIA Montant maximal brut annuel
Groupe 1	Assistant avec expertise	12 600 €	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'animation polyvalent	12 000 €	10 800 €	1 200 €

Filière médico-sociale

Catégorie A

Cadres territoriaux de santé, infirmiers, rééducateurs et assistants médicotéchniques

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE Montant maximal brut annuel	CIA Montant maximal brut annuel
Groupe 1	Cadres territoriaux de santé, infirmiers, rééducateurs et assistants médicotéchniques	14 225 €	12 520 €	1 705 €
Groupe 2		13 075 €	11 505 €	1 570 €

Catégorie C

Auxiliaires de puériculture territoriaux

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE Montant maximal brut annuel	CIA Montant maximal brut annuel
Groupe 1	Agent encadrant	<i>NB : il est proposé que les auxiliaires de puériculture territoriaux perçoivent le RIFSEEP sur les mêmes bases que les agents de catégorie C 14 225 €</i>	<i>Dans l'attente des décrets</i>	<i>Dans l'attente des décrets</i>
Groupe 2	Agent avec expertise			

Filière sociale

Catégorie C

Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE Montant maximal brut annuel	CIA Montant maximal brut annuel
Groupe 1	Responsable de service encadrant	12 600 €	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent spécialisé des écoles maternelles	12 000 €	10 800 €	1 200 €

Agents contractuels de droits publics

Catégorie C

Agents contractuels de droits publics

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE Montant maximal brut annuel	CIA Montant maximal brut annuel
Groupe 1	Responsable de service encadrant	12 600 €	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent polyvalent	12 000 €	10 800 €	1 200 €

3. CONDITIONS DE VERSEMENT :

Bénéficiaires : fonctionnaires stagiaires, titulaires, contractuels de droit public.
Les agents de droit privé en sont exclus.

Cas de maintien / cas de suspension : le montant de l'indemnité est supprimé (pour la durée de l'absence), dès le 1^{er} jour d'absence (jours cumulés sur une année civile), et imputé sur la fiche de paie du mois qui suit l'absence.

En cas de maladie ordinaire– congé longue maladie et longue durée

Les réductions de prime ne s'appliquent pas :

- Au congé de maternité et pathologique
- Au temps partiel thérapeutique
- Au congé paternité, d'adoption, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, des jours d'absences pour événements familiaux.
- Accident de travail
- Maladie professionnelle

Temps de travail : le montant de l'indemnité et du complément sera proratisé pour les temps non complet, les temps partiel, dans les mêmes conditions que le traitement.

Périodicité d'attribution : L'IFSE et le CIA seront versés mensuellement

Modalités de réévaluation des montants :

Le montant de l'IFSE sera révisé :

- en cas de changement de fonctions,
- au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent,
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Cela n'implique pas pour autant une revalorisation automatique du montant.

Les attributions individuelles feront l'objet d'un arrêté de l'autorité territoriale.

Cette délibération annule et remplace les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, AYANT ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE, DECIDE :

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 20,*
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88,*
- Vu le décret n°91-975 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié, portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,*
- Vu l'arrêté ministériel du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret 2014-513 du 20 mai 2014,*
- Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret 2014-513 du 20 mai 2014,*
- Vu l'arrêté ministériel du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret 2014-513 du 20 mai 2014,*
- Vu l'arrêté ministériel du 3 juin 2015 pris pour l'application aux corps interministériels des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret 2014-513 du 20 mai 2014,*
- Vu l'arrêté ministériel du 3 juin 2015 pris pour l'application aux corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret 2014-513 du 20 mai 2014,*
- Vu l'arrêté ministériel du 3 juin 2015 pris pour l'application aux corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret 2014-513 du 20 mai 2014,*
- Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2015 pris pour l'application aux corps des administrateurs civils des dispositions du décret 2014-513 du 20 mai 2014,*
- Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie A des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,*
- Vu l'Arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,*
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des*

sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la saisine du Comité Technique en date du 12 janvier 2017,

Considérant que les corps de référence de certains cadres d'emplois territoriaux ne sont pas encore listés en annexe des arrêtés ministériels ; que cette liste est nécessaire à l'application du dispositif ; que par suite la présente délibération ne pourra être appliquée qu'à compter de la publication des arrêtés ministériels ;

- 1) D'adopter, à compter du 1^{er} mars 2017, la proposition du Maire relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, et de la convertir en délibération.
- 2) De valider les critères proposés pour l'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE).
- 3) De valider les montants maximaux attribuables par l'autorité territoriale.
- 4) De valider l'ensemble des modalités de versement proposées par le Maire.
- 5) En application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 6 du décret 2014-513 du 20 mai 2014, de maintenir, à titre individuel au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent, sans préjudice du réexamen au vu de l'expérience acquise prévu au 2° de l'article 3 le montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent (ou les agents) au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu et, le cas échéant, aux résultats, à l'exception de tout versement à caractère exceptionnel.
- 6) D'autoriser le Maire à prendre et à signer les arrêtés dans les limites sus-énoncées au regard des critères susvisés.

13- BILAN DE LA POLITIQUE FONCIÈRE COMMUNALE 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la politique foncière communale 2016 de BELLEVIGNY.

1- Biens acquis				
<i>Vendeur</i>	<i>Date achat</i>	<i>Désignation du bien</i>	<i>Superficie</i>	<i>Montant H.T.</i>
M. et Mme TESSON Bernard 2 rue du Général de Gaulle - BELLEVILLE SUR VIE 85170 BELLEVIGNY	14/04/2016	parcelles AC 443 AC 449 AC 466 (Le Bourg)	14a 98ca	1,00 €
M. et Mme RABILLARD Jean-Paul 5 rue de la Promenade - BELLEVILLE SUR VIE 85170 BELLEVIGNY		parcelle AC 454 (rue de la Promenade)		
M. et Mme VEAUX Edmond rue de la Promenade - BELLEVILLE SUR VIE 85170 BELLEVIGNY				
M et Mme MARIOT Christian 7 Impasse Ozanam 85000 LA ROCHE SUR YON	03/06/2016	parcelle AC 56 rue Aristide Briand)	1a 71ca	5 000,00 €
M. et Mme GIRARD Abel 2 bis rue de l'Aulnière - SALIGNY 85170 BELLEVIGNY	21/10/2016	pacelle ZN 31 (La Mortayère)	7a 80ca	1 000,00 €

2- Biens cédés				
Acheteur	Date vente	Désignation du bien	Superficie	Montant H.T.
M. et Mme L'HERMITE Gérard 26 boulevard Edison 85000 LA ROCHE SUR YON	07/01/2016	parcelle ZB 556 (Le Petit Logis)	4a 89ca	38 142,00 €
Mlle HERBERT Anne 24 rue de l'Atlantique - BELLEVILLE SUR VIE 85170 BELLEVIGNY	12/01/2016	parcelle ZB 552 (Le Petit Logis)	4a 50ca	35 100,00 €
Madame TROTTIER Hélène 68 rue Anatole France 85000 LA ROCHE SUR YON	15/01/2016	parcelles AE 13 (rue des Cerfs)	5a 58ca	39 060,00 €
Madame SAVARY Karen 26 cité des Nouettes - BELLEVILLE SUR VIE 85170 BELLEVIGNY	11/02/2016	parcelle ZB 583 (La Sauvagère)	4a 69ca	35 175,00 €
M. IDIER Romain et Mlle PRAUD Manon La Gourdière 85150 SAINTE FLAIVE DES LOUPS	24/02/2016	parcelle ZB 553 (Le Petit Logis)	4a 50ca	35 100,00 €
M. et Mme BLAIN David 12 allée des Aubépines - BELLEVILLE SUR VIE 85170 BELLEVIGNY	01/03/2016	parcelle ZB 551 (Le Petit Logis)	4a 50ca	35 100,00 €
M. et Mme GAUTIER Antoine 6 rue Charbonnière 85190 AIZENAY	04/03/2016	parcelle ZB 571 (Le Petit Logis)	4a 43ca	34 554,00 €
M. et Mme LEDOUX Jean-Yves 34 rue des Fougères - La Ribotière 85170 LE POIRE SUR VIE	24/03/2016	parcelle ZB 570 (Le Petit Logis)	4a 50ca	35 100,00 €
Mlle BEGAUD Elodie 8 bis avenue Gambetta 85000 LA ROCHE SUR YON	30/03/2016	parcelle AC 484 (5 allée de la Source)	5a 72ca	42 900,00 €
SCI BENIMMO 5 route de Monicq - BELLEVILLE SUR VIE 85170 BELLEVIGNY	30/03/2016	parcelle ZB 575 (Le Petit Logis)	3a 51ca	27 378,00 €
M. GUENIER Franck et Mme GREAUD Nathalie 28 impasse Alain Bombard 85000 LA ROCHE SUR YON	29/04/2016	parcelle ZB 561 (Le Petit Logis)	7a 27ca	56 706,00 €
M. CADEAU Florian et Mlle DUPONT Marion 5 allée des Genêts - BELLEVILLE SUR VIE 85170 BELLEVIGNY	04/06/2016	parcelle AH 70 (Le Recrédy)	7a 22ca	43 320,00 €
Mlle MORINEAU Angélique 9 allée Jean Mermoz 44116 VIEILLEVIGNE	07/07/2016	parcelle ZB 550 (Le Petit Logis)	4a 37ca	34 086,00 €
Mme DANIEAU Marie-Brigitte, Mme MUSSET Delphine M. MUSSET Sylvain et Mme MUSSET Aïna 44650 LEGE, 85260 ST SULPICE LE VERDON, 85260 MORMAISON, 91160 LONGJUMEAU	30/08/2016	parcelle ZB 558 (Le Petit Logis)	5a 44ca	42 432,00 €
Mlle PESLERBE Charlotte 48 rue du Docteur Boutellier - 8 résidence le Clos de l'É 85000 LA ROCHE SUR YON	16/09/2016	parcelle ZB 564 (Le Petit Logis)	6a 00ca	46 800,00 €
M. MOREAU Ludovic et Mlle MAS Laëtitia 8 rue Jean Bouhier 85000 LA ROCHE SUR YON	01/10/2016	parcelle ZB 567 (Le Petit Logis)	5a 86ca	45 708,00 €
M. YASSE Mathieu et Mlle DROILLARD Laura 15 rue des Néfliers - BELLEVILLE SUR VIE 85170 BELLEVIGNY	04/11/2016	parcelle ZB 559 (Le Petit Logis)	5a 44ca	42 432,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du bilan de la politique foncière communale 2016.

14- PUBLICATION DE L'ACHAT PUBLIC 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des marchés publics supérieurs à 4 000 € hors taxes contractés en 2016 par la commune de Bellevigny.

OBJET	N°	Date	Entreprise attributaire		Montant H.T.
			Nom	Adresse	
Atelier municipal Saligny - lot 1 gros œuvre	01/2016	26/01/2016	MC BAT	85000 LA ROCHE SUR YON	104 332,64
Atelier municipal Saligny - lot 2 charpente	02/2016	26/01/2016	CHARPENTES FOURNIER	85170 LE POIRE SUR VIE	49 000,00
Atelier municipal Saligny - lot 3 couverture, étanchéité	03/2016	26/01/2016	BELOUIN	49750 CHANZEUX	33 593,85
Atelier municipal Saligny - lot 4 bardage	04/2016	26/01/2016	BELOUIN	49750 CHANZEUX	22 692,70
Atelier municipal Saligny - lot 5 menuiseries extérieures	05/2016	26/01/2016	APIC	85170 LE POIRE SUR VIE	42 140,00
Atelier municipal Saligny - lot 6 menuiserie, plâtrerie	06/2016	26/01/2016	RINEAU Benoit	85620 ROCHESERVIERE	34 000,00
Atelier municipal Saligny - lot 10 électricité, chauffage	07/2016	26/01/2016	TURQUAND	85170 LE POIRE SUR VIE	28 903,21
Aménagement lotissement rue Briand	08/2016	31/08/2016	ASA TP	85310 LA CHAIZE LE VICOMTE	117 853,25
Maîtrise d'œuvre rénovation école des Chaumes	09/2016	27/07/2016	6.K CONSEILS	85000 LA ROCHE SUR YON	42 500,00
Acquisition tracteur	10/2016	14/10/2016	SUOMA	85000 LA ROCHE SUR YON	46 000,00
Acquisition 2 véhicules électriques	11/2016	12/10/2016	RENAULT	85000 LA ROCHE SUR YON	26 644,85

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du bilan des marchés publics 2016.

15- ACOMPTE SUBVENTION ASSOCIATION LA MARELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre de la subvention versée à la Marelle (association gestionnaire du centre de loisirs à Saligny) de procéder au versement d'un acompte pour leur permettre de financer le fonctionnement en ce début d'année.

Il propose le versement de 30 000 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser un acompte de 30 000 €uros à la Marelle.

16- CONVENTION SPECTACLE « PAGNOL VOYAGE EN VENDÉE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la programmation des spectacles de Vendée par le Département, une représentation théâtrale « PAGNOL voyage en Vendée » a été programmée dans notre commune le 12 mai 2017 à 20 heures 30.

Ce spectacle gratuit aura lieu en plein air derrière la Mairie à Belleville (repli à la salle des fêtes si mauvais temps).

Une convention pour cette manifestation est proposée entre le Département et la Commune qui prévoit pour la Commune :

- La mise à disposition gratuite des lieux, un local et un catering (restauration, boissons, biscuits, fruits...) pour l'artiste et son technicien
- L'organisation d'un verre de l'amitié à la fin du spectacle
- L'installation technique (estrade, chaises, électricité, nettoyage...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

17- DROIT DE PRÉEMTION URBAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de cessions suivantes :

- Commune déléguée de Belleville sur Vie
 - ✓ Parcelles AD 26 –AD 27 – AD 22 (indivis parking)
Consorts BAUDRY → M. & Mme FLAVIGNE Jean-Yves
 - ✓ Parcelle AC 439 – AC 448 – AC 450
M. & Mme RABILLARD Jean-Paul → LE CAFÉ DES AMIS
 - ✓ Parcelle AC 373
Consorts HERBERT → M. & Mme GRELAUD Jean-Pierre

18- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Remplacement de tous les compteurs d'eau à Bellevigny avec radio-relève (Vendée Eau – STGS)
- Achat d'un robot de tonte pour pelouses sportives à Belleville
- La Salle des Fêtes a été vandalisée le 27 février
- Achat de 2 véhicules électriques (utilisation services municipaux)
- L'action principale citoyenne a été mise en œuvre avec la Gendarmerie (environ 35 référents)
- L'Inspection Académique nous a informé du projet de fermeture de 2 classes à Belleville à la rentrée 2017 1 en Maternelle et 1 en élémentaire
- Les enquêtes pour les modifications des PLU sont en cours
- Tempête du 6 mars : dégâts sur les toitures des bâtiments, arbres...
- Réflexion en cours sur les 2 foyers des jeunes
- Ouverture du Festival l'Air d'En Rire les 21 et 22 septembre à Belleville

19- COMMISSIONS

A- Urbanisme – Cadre de Vie (Félix FLEURY – Michel ALLAIN)

Félix FLEURY informe le Conseil Municipal sur la campagne de sensibilisation en cours pour les mauvais stationnements. La Gendarmerie prendra ensuite le relai.

Michel ALLAIN évoque les projets « cimetières » qu'il va falloir affiner en commission avant mise en œuvre.

La Commission évoquera le fleurissement dans le bourg de Saligny, rue de la Croix aux Forgerons et la communication sur la gestion différenciée.

Prochain marché de producteurs à Saligny le 26 mars.

B- C.C.A.S. (Sophie PLISSONNEAU)

Sophie PLISSONNEAU évoque la mise en place du transport solidaire à l'étude avec les clubs des Aînés.

En réflexion, également, 1 après-midi intergénérationnel.

Le 9 mars, un retour en images et vidéos a été fait sur la Semaine Bleue avec les participants.

À Saligny, le P.E.D.T. pour l'année à venir est à l'étude.

C- Enfance – Famille (Marie-Dominique VILMUS – Sophie PLISSONNEAU)

Marie-Dominique VILMUS présente au Conseil Municipal le projet d'apprentissage de l'anglais à la micro-crèche le Petit Prince. La Directrice est en formation pour cette action et d'autres personnes pourraient l'être également.

L'objectif serait de créer une crèche bilingue.

D- Écoles (Jean-Luc LARDIÈRE)

Jean-Luc LARDIÈRE évoque les 2 conseils d'écoles. Les points concernant la commune seront évoqués en commission.

E- Culture – Communication (Jean-Luc LARDIÈRE)

Jean-Luc LARDIÈRE informe le Conseil Municipal que la 3^{ème} newsletter a été éditée. À ce jour, 300 inscriptions sont dénombrées.

Dans le cadre du projet de création d'une page « facebook », il est proposé aux élus intéressés une réunion d'information avec une intervenante de la Maison des Communes.

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration ; une réunion est programmée le 10 avril à 18 heures 30. Celle-ci sera suivie d'une rencontre avec les associations participant à la Fête de Bellevigny prévue le 8 juillet.

F- Patrimoine – Développement durable (Pascale PILNIÈRE – Léonard BROUSSELY)

Léonard BROUSSELY informe le Conseil Municipal que les travaux de l'École le Sablier du Frêne sont démarrés.

La demande d'autorisation d'urbanisme pour l'aménagement de la Salle des Magnolias va être déposée.

G- Voirie – Réseaux (Patrick SIMON)

Patrick SIMON propose à la Commission de fixer une date de réunion pour programmer le démarrage des travaux 2017.

H- Sports – Vie Associative

Jacky MARTIN informe le Conseil Municipal que le CMJ se réunira le 18 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec lui le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Vote du Compte Administratif 2016 et affectation des résultats
2. Vote du Compte de Gestion 2016
3. Vote du Budget 2017
4. Vote de la fiscalité 2017
5. Vote des subventions 2017
6. Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)
7. Marché de travaux pour la rénovation et la mise aux normes de l'École des Chaumes
8. Convention avec Vendée Habitat pour le projet de logements sociaux et commerce à Saligny
9. Vote d'un tarif « caution » pour le matériel de sonorisation des salles communales
10. Déclassement d'une parcelle du domaine public rue Georges Clemenceau
11. Projet de déclassement d'une parcelle du domaine public rue de l'Alouette
12. RIFSEEP (Régime Indemnitaire du Personnel Communal)
13. Bilan de la politique foncière communale 2016
14. Publication de l'achat public 2016
15. Acompte subvention association la Marelle
16. Convention spectacle « Pagnol voyage en Vendée »

PLISSON Régis	ROTUREAU Jacky	FLEURY Félix	LARDIÈRE Jean-Luc
BROUSSELY Léonard	ALLAIN Michel	PLISSONNEAU Sophie	SIMON Patrick
VILMUS Marie-Dominique	FRUGIER Marie-Dominique	MARTIN Jacky	TENET Christiane
BRIAUD Philippe	COCAULT Gaëlle	CHOUTEAU Annie	GUÉGAN Laurence
GIRARDEAU Jérôme	MOUSSELEKY Denis	VRIGNAUD Nadège	VIAIN Didier
SIMON Anne-Sophie	ROUBY Guillaume	RENAUDIN Henri-Marie	GALLOT Bruno
MIMEAU Nicolas	PELÉ Yvan	GOUAS Corinne	HERBRETEAU Ludovic
GATTEAU Lydia	COUGNAUD Thomas		

(1) En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 15/03/2017